



COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU 21 NOVEMBRE 2022

PRESENTS : MM. Bruno AYCARD, Monsieur Roger ANOT, Marie-Martine XICLUNA, Jean-Luc VITRANT, Sylviane BOURBAO, René MORETTI, Christian TURCHESCHI, Guy FARCE, Marie-Claude FAUVRE, Maryse PERRIN, Chantal SILVA, Olivier GARRIGUES, Fabien FRECH, Christelle MINETTO-MALABRY, Magali REYNIER, Amélie VOISIN et Jean-Baptiste LEDOUX.

ABSENTS/EXCUSES : Thierry TEISSEIRE, Aurore OVION

Après avoir salué l'ensemble des membres présents du conseil municipal et une fois l'appel des participants terminé, Monsieur le Maire demande aux membres présents s'ils ont des remarques à formuler concernant le compte rendu du conseil municipal précédent.

Puis il déclare la séance ouverte pour débattre des sujets prévus à l'ordre du jour :

Préalablement, en application de l'article L2121-15 du CGCT, Monsieur Jean-Baptiste LEDOUX a été choisie comme secrétaire de séance.

Monsieur Bruno AYCARD rappelle l'ordre du jour de ce conseil :

I – Décision modificative n°1

II – Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

III – Demande de fonds de concours auprès de la C.C.V.G. pour la réalisation d'un pump-track

IV – Demande de fonds de concours exceptionnel auprès de la C.C.V.G. pour l'aide à la modernisation de la vidéosurveillance

V – Modification du tableau des effectifs

VI – Approbation de l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

VII – Modification de la zone bleue située devant l'ancienne Poste

VIII – Approbation d'une convention de mutualisation de formation avec la commune de Solliès-Toucas

IX – Adoption des décisions municipales

X – Questions diverses

I – Décision modificative n°1

Il est proposé au Conseil Municipal de se prononcer sur la décision modificative n°1 du budget primitif 2022 de la commune. Cette DM a pour objectif d'équilibrer les comptes en intégrant les dépenses et recettes nouvelles.

Approbation à l'unanimité.

II – Majoration de la cotisation due au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale

Par délibération en date du 20 août 2018, la commune a institué une majoration de 20% sur les taxes d'habitation des résidences secondaires de la commune. Il est proposé de porter cette majoration à 50%.

Approbation à l'unanimité.

III – Demande de fonds de concours auprès de la C.C.V.G. pour la réalisation d'un pump-track

Afin de faciliter la réalisation d'un pump-track à proximité du stade, la commune sollicite le versement du solde de fonds de concours 2022 de la CCVG à hauteur de 46 071€.

A titre d'information, le montant du projet est estimé à 165000€ HT. D'autres aides financières seront sollicitées ultérieurement.

Approbation à l'unanimité.

VI – Demande de fonds de concours exceptionnel auprès de la C.C.V.G. pour l'aide à la modernisation de la vidéosurveillance

La CCVG ouvre un fonds de concours exceptionnel pour aider les communes adhérentes à améliorer leurs systèmes de vidéoprotection. En vue d'une future modernisation du parc de vidéosurveillance de Belgentier, il est proposé de solliciter cette aide à hauteur de 10 069,85 €, soit 50% du montant des travaux envisagés.

Approbation à l'unanimité.

V – Modification du tableau des effectifs

La présente modification du tableau des effectifs vise à créer un poste d'adjoint technique territorial à temps complet pour le service des écoles.

Approbation à l'unanimité.

VI – Approbation de l'extinction partielle de l'éclairage public sur le territoire de la commune

La municipalité souhaite initier une action en faveur de la maîtrise des consommations d'énergie. Ainsi, le Symielec va déployer sur la commune un système de télégestion permettant d'assurer l'extinction de l'éclairage public la nuit. Il est proposé de procéder à cette extinction dans les quartiers les moins fréquentés.

Approbation à l'unanimité.

VII – Modification de la zone bleue située devant l’ancienne Poste

Par délibération en date du 6 septembre 2021, la commune a créé une zone bleue de stationnement devant l’ancienne Poste, à la place de l’arrêt de bus. La durée maximale de stationnement était fixée à 30 minutes. Il est proposé de porter cette durée de stationnement à 2h00, comme sur les autres zones bleues de la commune pour des raisons pratiques (notamment le contrôle par la Police).

Approbation à l’unanimité.

VIII – Approbation d’une convention de mutualisation de formation avec la commune de Solliès-Toucas

La commune de Solliès-Toucas propose à plusieurs communes de mutualiser des formations d’utilisation du logiciel d’urbanisme CARTADS afin de réduire les coûts. La somme est 3 900,00 € à ventiler sur les différentes communes au prorata de la population. Une convention de mutualisation sera signée à cet effet.

Approbation à l’unanimité.

IX – Adoption des décisions municipales

Le Conseil Municipal a pris acte des décisions par le Maire dans le cadre de ses délégations prévues à l’article L2122-22 du CGCT (Code Général des Collectivités territoriales).

Approbation à l’unanimité.

X – Questions diverses

Monsieur le Maire indique que les travaux d’élargissement de la voie entrepris par la CCVG au niveau du chemin de Ferrantu sont terminés. Des travaux d’installation d’une adduction d’eau entre la station de potabilisation du Canal de Provence et le château d’eau de Tour de Salles seront entrepris en 2023 pour sécuriser l’approvisionnement en eau. La durée de ces travaux est estimée à 8 mois. Madame FAUVRE indique que les récents travaux ont causé des problèmes avec le passage des camions de livraison par le cœur du village. Le Maire précise que la police sera vigilante et que des contrôles plus réguliers auront lieu.

Le Maire annonce également l’ouverture au premier trimestre 2023 d’un service pour la délivrance des cartes d’identité et des passeports. Le service se fera sur rendez-vous uniquement.

Madame Sylviane BOURBAO indique que le dernier conseil d’école s’est bien déroulé. Quelques travaux d’aménagements aux abords de l’école ont été demandés (place handicapé, barrières...). Ils seront réalisés en 2023.

Monsieur le Maire félicite l’Association Familiale et sa présidente Tiffany CASTEL, pour le déroulement de la fête d’Halloween qui a attiré énormément de monde.

Enfin, le Maire indique que la commune va passer la commande de 20 arbres, avec une aide de la Région, qui seront plantés dans le parc Peiresc.

Le Maire lève la séance à 19h30.

